

COMMUNE de CORME-ROYAL  
(Charente-Maritime)

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2025**  
**2025-10**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

**Date de convocation** : 15 octobre 2025

**Présents** : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Jacqueline BABIN, Gwendoline GASTIEN, Laurence ORMAUX, Dominique HERVAUD, Maurice PELAUD, Brigitte MANSON, Jean-Marie REINE, Philippe ROUSTEAU, Hugues VIAUD

**Absents excusés** :

Marie-Line RAMACKERS donne son pouvoir à Alain MARGAT  
Sylvie BARDEY donne son pouvoir à Alain DAVIAUD

**Absents** :

Nathalie BRIN  
Tatiana GOMBEAU  
Jean-Claude MAURIN  
Jean-Luc LAVOIE  
Krystel LE PLUMEY

**Secrétaire de séance** : Jacqueline BABIN est élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal du 14 octobre 2025
- 2) Proposition de suppression du poste de 3ème adjoint
- 3) Désignation d'un membre élu au C.C.A.S. suite à la démission de l' élu précédemment désigné
- 4) Mise à jour des commissions communales
- 5) Achat d'un bâtiment technique
- 6) Demande d'offres de prêts bancaires pour l'achat du bâtiment technique
- 7) Décision modificative n°1 - Bâtiment technique
- 8) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Jacqueline BABIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le Maire fait un rappel au public présent sur la bonne conduite à adopter lors des séances de conseils municipaux. Notamment le silence doit être respecté et total afin de ne pas perturber les débats.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2025.

**2. Proposition de suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2 et suivants ;  
**Vu** la démission de M. COMBEAU Régis, troisième adjoint au Maire, en date du 10 octobre 2025 ;  
**Vu** la décision d'acceptation de cette démission par M. le Maire en date du 10 octobre 2025 ;  
**Considérant** qu'à la suite de cette démission, le poste de troisième adjoint est devenu vacant ;

**Considérant** qu'il y a lieu, dans l'attente d'une éventuelle réorganisation de l'exécutif municipal, de supprimer le poste d'adjoint correspondant ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Le poste de **troisième adjoint au Maire** de la commune de Corme-Royal est **supprimé** à compter du 10 octobre 2025.

**Article 2 :**

La commune comptera désormais **deux adjoints** au Maire.

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise à M.le Préfet de la Charente-Maritime conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Article 4 :**

La présente délibération sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

### **3. Désignation d'un membre élu au C.C.A.S.**

Suite à la démission d'un membre élu, il y a lieu de désigné un nouveau membre élu

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-6 relatif à la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du [date de la précédente délibération] désignant les membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. ;

**Vu** la lettre de démission de M. COMBEAU Régis, membre du Conseil d'administration du C.C.A.S., en date du 10 octobre 2025, entraînant vacance d'un siège parmi les membres élus du Conseil municipal ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant parmi les membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S. ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

M. REINE Jean-Marie, conseiller municipal, est désigné pour représenter le Conseil municipal au sein du **Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)** de la commune de Corme-Royal, en remplacement de M. COMBEAU Régis démissionnaire.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Charente-Maritime conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Article 3 :**

Une ampliation de la présente délibération sera adressée au Président du C.C.A.S. pour mise à jour de la composition du Conseil d'administration.

### **Mise à jour des commissions communales**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que suite à plusieurs démissions intervenues au cours de ce mandat, une mise à jour des membres dans les commissions communales est nécessaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir lui donner leur avis.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres de l'Assemblée Municipale, à l'unanimité des présents, procèdent à la désignation des commissions municipales ci-dessous énumérées :

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : M. Alain MARGAT, Président.

MM. Alain DAVIAUD, Sylvie BARDEY, Laurence ORMAUX, Philippe ROUSTEAU, Jean-Marie REINE, Jacqueline BABIN

**Associatif –Fêtes** : Référent : Mme Sylvie BARDEY.

Membres : MM. Marie-Line RAMACKERS, Laurence ORMAUX, Krystal LEPLUMEY, Brigitte MANSON, Gwendoline GASTIEN, Jean-Luc LAVOIE, Tatiana GOMBEAU, Jacqueline BABIN

**Bibliothèque Municipale** : Membres : Mmes Marie-Line RAMACKERS, Brigitte MANSON, Gwendoline GASTIEN, Jacqueline BABIN

**Bâtiments communaux** : Référent : M. Alain DAVIAUD. Membres : MM Sylvie BARDEY, Hugues VIAUD, Philippe ROUSTEAU, Jean-Marie REINE, Jean-Claude MAURIN, Gwendoline GASTIEN, Dominique HERVAUD, Maurice PELAUD, Jacqueline BABIN

**Voie – Urbanisme** : Référent : M. Alain DAVIAUD.

Membres : MM. Sylvie BARDEY, Hugues VIAUD, Philippe ROUSTEAU, Jean-Marie REINE, Jean-Claude MAURIN, Dominique HERVAUD, Jacqueline BABIN, Maurice PELAUD

**Cérémonies** : Référente : Mme Sylvie BARDEY. Membres : MM. Laurence ORMAUX, Jean-Marie REINE, Brigitte MANSON, Gwendoline GASTIEN, Jean-Luc LAVOIE, Jacqueline BABIN

**Communication (Koi de neuf, site de la mairie ...)** : Référent : Mme Brigitte MANSON.

Membres : Mme Gwendoline GASTIEN, Tatiana GOMBEAU

**Matériels (gestion et acquisition)** : Référent M. Philippe ROUSTEAU. Membres : MM. Alain DAVIAUD, Hugues VIAUD, Jean-Marie REINE, Jean-Claude MAURIN, Jean-Luc LAVOIE, Dominique HERVAUD, Jacqueline BABIN, Nathalie BRIN, Maurice PELAUD

**Scolaire - Périscolaire** : Référent : Mme Sylvie BARDEY.

Membres : Mmes Laurence ORMAUX, Krystal LEPLUMEY, Jacqueline BABIN, Tatiana GOMBEAU

**Commissions Géographiques du SMCA** : Référent : M. Alain DAVIAUD.

**Correspondant « Défense »** : M. Alain MARGAT est désigné en qualité de correspondant « Défense ».

**Référents « Tempête »** : M. Philippe ROUSTEAU est désigné en qualité de référent n°1 « Tempête »,

**Membres des E.P.C.I.** :

**Syndicat du Pays de Saintonge Romane** : M. Alain MARGAT et Mme Sylvie BARDEY.

**Comité National d'Action Sociale (CNAS)** :

- Mme Sylvie BARDEY est désignée en qualité de « Déléguée des élus ».
- Mme Alexandra GOT est désignée en qualité de « Correspondant des agents ».
- Mme Sabrina MARIANI est désignée en qualité de « Déléguée des agents ».

#### **Syndicat Informatique SOLURIS :**

- M. Dominique HERVAUD est désigné en qualité de délégué Titulaire.
- M. Jean-Luc LAVOIE est désigné en qualité de délégué suppléant.

#### **EAU 17 : Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime :**

- M. Jean-Marie REINE est désigné en qualité de délégué Titulaire.
- Mme Laurence ORMAUX est désignée en qualité de déléguée suppléante.

#### **SDEER : Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural :**

- M. Alain DAVIAUD est désigné en qualité de grand électeur au collège électoral du canton pour représenter la commune au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER).

#### **SDV17 Syndicat Départemental de la Voirie :**

- M. Alain DAVIAUD est désigné en qualité de représentant de la commune auprès du Syndicat Départemental de la Voirie.

#### **Représentants de la commune au sein de Saintes Grandes Rives l'Agglo :**

- M. Alain MARGAT, maire, est élu en qualité de Conseiller communautaire titulaire.
- Mme Sylvie BARDEY est élue en qualité de suppléante.
- Délégation de fonction et de signature à M. Alain MARGAT, 3<sup>ème</sup> conseiller délégué pour traiter des questions relatives à l'animation du territoire et à la relation avec les élus ainsi que pour la signature des courriers et documents afférents.

#### **4. Achat d'un bâtiment technique - Ajourné**

Le Maire explique que ce projet d'achat de bâtiment technique date de plusieurs mois. Une visite sur site a été organisée afin de constater les travaux effectués. Il manque certains documents tels que des factures de travaux, et des analyses complémentaires.

Le Maire propose également de se faire représenter par Maître BELLOCHE sis Corme-Royal pour tout acte à venir.

Il propose également de reporter les deux points suivants car une réunion de la commission bâtiment aura lieu le 30 octobre 2025 afin faire le point de tous les documents en notre possession tels que les rapports Amiante et analyse des risques.

#### **5. Demande d'offres de prêt bancaire pour l'achat d'un bâtiment technique - Ajourné**

#### **6. Décision modificative n°1 – Bâtiment technique - Ajourné**

#### **7. Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil municipal que la salle dite « informatique » située à l'étage de la mairie sera mise à disposition pour les associations et pour l'organisation de réunions. Il précise également que pour toute demande de matériel il faudra en faire la demande préalablement. Comme toutes les autres salles mises à disposition, elle devra être restituée en fin de séance en bon ordre par respect des utilisateurs suivants.

Suite aux demandes de mariages reçues en mairie, il devient nécessaire de fixer les dates de la Saint-Louis 2026. Les dates retenues seraient le vendredi 21 août 2026, samedi 22 août 2026 et dimanche 23 août 2026.

Alain DAVIAUD informe que des travaux sont en cours pour l'aménagement des Croix Blanches co-financés par le Département à hauteur de 35%. Seulement une tranche n'a pas été prévue néanmoins nécessaire afin de sécuriser les piétons. Un devis de la société COLAS qui a le marché avec le Département a été reçu pour la création de trottoirs sécurisés sur un tronçon de 206 ml. Il y en aurait pour 51 000 HT environ. (à voir avec devis). Ce point sera à l'ordre du jour lors de la prochaine séance de conseil municipal du 18 novembre 2025. Une déviation sera mise en place aux Croix Blanches.

Cela fait longtemps que l'aménagement sécuritaire aurait dû se faire au regard de la vitesse excessive des véhicules.

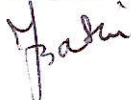
Un abribus sera certainement mis en place également.

Brigitte MANSON a reçu une réponse pour le 6 décembre 2026 à 20h00 pour la projection d'un film sur l'archéologie de Saintes au sein de l'Eglise de Corme-Royal. Elle doit contacter M. RAMEL s'il est disponible à cette date pour faire la projection.

Séance levée à 20H40

Le Secrétaire de séance,

Jacqueline BABIN



Le Maire,

Alain MARGAT

